ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 505

Texte de la question

RÉGULARISATION DES TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

M. le président. La parole est à Mme Michèle Delaunay, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Michèle Delaunay. Je remercie Mme Bourragué de me soutenir dans la défense de l'école de santé navale de Bordeaux ! *(Sourires.)*

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Monsieur le ministre, la grève des travailleurs sans papiers d'Île-de-France a fait prendre conscience à votre Gouvernement de l'absurdité de cette politique du chiffre, avec laquelle vous croyez rallier l'opinion des Français. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Les Français comprennent, en réalité, qu'il s'agit là d'une aberration politique, économique et, plus encore, humaine. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Politique, monsieur le ministre. En effet, le Président Sarkozy, dans sa récente intervention télévisée, a rappelé qu'il voulait être le Président de la valeur " travail ". Eh bien, voilà l'occasion de mettre enfin des faits en face des déclarations !

Ces sans papiers, monsieur le ministre, se lèvent tôt, se couchent souvent tard, pour assumer des tâches exigeantes. Allons-nous leur dire que le travail des uns n'a pas la même valeur que le travail des autres ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Les droits de l'homme !

Mme Michèle Delaunay. Allez-vous nous affirmer, comme le Président de la République l'a fait, que 22 % des étrangers en situation régulière seraient au chômage, chiffre sans fondement, démenti par tous les instituts de statistiques ? Alors, pourquoi cette communication bâtie sur des mensonges et des peurs supposées ? *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Richard Mallié. La question !

Mme Michèle Delaunay. C'est aussi - et cela, vous pouvez l'entendre - une aberration économique. Ces sans papiers, qui occupent bien souvent des emplois non pourvus, si on ne les régularise pas, les entreprises devront s'en passer. *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

C'est enfin et surtout, monsieur le ministre, une aberration humaine, comme toute votre politique de reconduite à la frontière, d'affichage, de chiffres *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire)*,...

M. le président. Veuillez poser votre question, madame.

Mme Michèle Delaunay. ...de quotas, quand chacun de ces travailleurs est justement une personne humaine. Ils ont appris notre langue, fait des efforts et travaillé à nos côtés.

Ma question est très concrète : allez-vous étendre la régularisation des sans papiers qui travaillent à l'ensemble du territoire...

M. Richard Mallié. Non !

Mme Michèle Delaunay. ...et la fonder enfin sur des critères stables et transparents ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.)*
M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.
M. Brice Hortefeux, *ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.* Madame la députée, vous m'interrogez sur un sujet, à l'évidence, sensible. Je vous répondrai donc précisément. Tout d'abord - et je vous demande de me croire - je ne jette pas la pierre à ceux qui ont pensé, sans doute avec beaucoup de naïveté, qu'en régularisant massivement...
M. Jean Glavany. C'est pourtant ce que vous faites, sans le dire !
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. ...on repartirait sur des bases nouvelles et qu'on remettrait les compteurs à zéro ! En 1997, on a régularisé 80 000 personnes.
M. Jean Glavany. Vous régularisez sans le dire !
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. La conséquence fut immédiate : cela a provoqué un appel d'air formidable, et le nombre de demandeurs d'asile a été multiplié par quatre ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
J'ajoute, madame la députée, que l'Italie et l'Espagne, que vous auriez pu citer, qui ont pratiqué de telles régularisations, y ont officiellement renoncé, voici plus d'un an et ils n'entendent plus le faire à l'avenir ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
Notre politique se veut simple, claire et juste. Le principe est simple : sauf cas particulier - humanitaire, sanitaire, social, le travail -...
Mme Michèle Delaunay. Eh oui, le travail !
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. ...un étranger en situation irrégulière a vocation être reconduit dans son pays d'origine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
M. Jean Glavany. Vous ne répondez pas à la question qui vous a été posée !
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. J'ajoute que ce principe est appliqué par tous les pays d'Europe, quelle que soit leur sensibilité.
Concernant les travailleurs clandestins, c'est-à-dire ceux qui séjournent sur notre territoire sans y avoir été autorisés et qui y travaillent sans autorisation de travail ou avec des papiers frauduleux ou falsifiés,...
M. Maxime Gremetz. Ils paient pourtant des impôts. C'est honteux !
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. ...je ne peux, alors que l'on demande tous les jours à tous les membres de la communauté nationale sans exception de respecter la loi, accorder une prime à l'illégalité ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
Donc, pas de régularisation générale et massive ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
En revanche, je vous confirme, madame la députée, qu'il doit y avoir des critères pour des situations exceptionnelles.
M. Jean Glavany. Lesquels ?
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. M. Glavany m'approuve ! *(Sourires.)* Il m'a sollicité sur des sujets bien précis et je lui ai donné satisfaction !
Quels sont ces critères ? D'abord, un métier sous tension. Ensuite, une zone géographique déterminée, car les besoins ne sont pas les mêmes en Gironde, dans le Puy-de-Dôme, dans les Bouches-du-Rhône ou le Cantal. Par ailleurs, un vrai contrat de travail. Enfin, l'obligation pour les employeurs d'acquitter les taxes qui sont dues lorsqu'ils recrutent un étranger. Il n'est pas question qu'ils profitent d'une opportunité pour ne rien payer ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*
M. le président. Merci, monsieur le ministre...
M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Je conclus, monsieur le président.
C'est un sujet très sensible ; je le dis en pensant particulièrement à Mme Pau-Langevin, qui a été obligée de quitter, voici quelques jours, une manifestation à ce propos sous protection policière. Ce genre de situation

devrait conduire à plus de mesure et de pragmatisme !
Non aux régularisations générales ! Oui aux régularisations au cas par cas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : Mme Michèle Delaunay
Circonscription : Gironde (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 505
Rubrique : Étrangers
Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire
Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 mai 2008
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mai 2008